

Le Conseil supérieur des volontaires à propos de l'AEVA 2012 (Année européenne du vieillissement actif 2012)

Le Conseil supérieur des volontaires (CSV) jette un regard assez satisfait sur 2011, l'Année européenne du volontariat. Toute l'année a rappelé la force et la valeur ajoutée du volontariat pour la société.

Sur base des rapports des trois Communautés de Belgique, le Conseil supérieur des volontaires rédigera un texte de politique propre pour contribuer à garantir des résultats durables de cette AEV 2011 (Année européenne du volontariat) et mettre à profit de manière optimale des liens éventuels entre l'AEV 2011 et d'autres années thématiques européennes, passées et futures.

En 2010, différentes initiatives sur le terrain ont mis l'accent sur l'importance du volontariat dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Avec cette *Année européenne 2012 du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations*, nous avons de nouveau la possibilité de souligner la force du volontariat, dans tout le 'débat de l'activation' (les personnes âgées actives en tant que volontaires), d'une part, et en ce qui concerne l'engagement constructif des volontaires par rapport au vieillissement de notre société, d'autre part.

À la lecture de la décision de la Commission européenne concernant l'AEVA 2012, nous constatons que l'angle d'approche de cette année concerne surtout les problèmes (maintenir les personnes âgées plus longtemps au travail, le débat des pensions, le coût du vieillissement, etc.), ce qui risque malheureusement d'occulter le rôle crucial du volontariat.

Pour le Conseil supérieur des volontaires, l'AEVA 2012 offre néanmoins une possibilité d'attirer l'attention sur *la valeur ajoutée du volontariat* pour le bien-être des personnes âgées, de toutes les générations et pour la société dans son ensemble. Le volontariat est une manière particulièrement utile de s'engager dans la société. Selon nous, il est impératif d'accorder de l'attention à cet aspect et de ne pas se limiter aux aspects que sont l'occupation des personnes âgées et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Par la présente déclaration sur l'AEVA 2012, le Conseil supérieur du volontariat souhaite dès lors:

- attirer l'attention sur le danger d'une approche purement (ou principalement) économique de la notion de vieillissement actif;
- que l'on accorde de l'importance au fait que le volontariat pour et par les personnes âgées est d'un intérêt essentiel dans notre société qui vieillit et où les besoins de soins croissent chaque année;
- participer au débat sur le vieillissement actif et la solidarité entre les générations étant donné que le volontariat peut proposer de nombreuses bonnes pratiques en la matière;
- prendre ou encourager les initiatives afin que l'on accorde de l'attention à la valeur ajoutée du volontariat durant cette AEVA 2012.

1. Le danger d'une approche purement (ou principalement) économique de la

notion de vieillissement actif

Le Conseil supérieur du volontariat souligne de manière constante la valeur ajoutée du volontariat. Des études attestent la valeur ajoutée du volontariat sur le plan économique, sans que l'aspect économique puisse devenir la norme dominante pour évaluer le volontariat. Le volontariat offre surtout une valeur ajoutée sur le plan social, il crée une dynamique dans la société et fait en sorte que la solidarité et le soutien des groupes vulnérables soient et restent financièrement payables.

Le vieillissement de la société est un fait. La discussion concernant le financement des pensions et des soins bat son plein. Le volontariat ne peut pas apporter une solution à ces défis, mais il peut offrir une approche respectueuse de l'être humain. De nombreux volontaires s'engagent afin d'apporter des soins aux aînés de la société ; nombreux sont aussi les volontaires 'âgés' qui restent actifs au travers d'un engagement et non seulement contribuent ainsi au bien-être général, mais fournissent également une contribution active à la société.

C'est pourquoi le Conseil supérieur des volontaires insiste pour que l'on n'aborde pas la notion de vieillissement actif uniquement selon un angle d'approche économique. Nous souhaitons une **reconnaissance explicite du rôle des seniors de tous âges**. En effet, ils ne sont pas uniquement des demandeurs de soins, ce sont également des acteurs qui transmettent de l'expérience, des talents et des valeurs après avoir mis un terme à leurs activités professionnelles.

Les différents gouvernements (le Team 2012 au Service public fédéral Sécurité sociale, au sein de la Direction générale Appui stratégique) doivent **créer les conditions les plus favorables** pour que les personnes âgées puissent, si elles le souhaitent, mettre à profit leur temps, leur énergie et leurs talents dans le volontariat au profit de leur génération et des plus jeunes.

2. Le volontariat pour et par les personnes âgées est d'une importance essentielle dans notre société

L'engagement des personnes âgées dans le volontariat est essentiel pour la société, qui ainsi récolte les fruits de l'expertise des aînés. En outre, elle donne lieu à une solidarité concrète entre les individus.

Les exemples d'implication des aînés dans le volontariat sont nombreux et concernent tous les secteurs : enseignement, santé et bien-être, sport, culture, environnement,... De nombreuses associations bénéficient des compétences, de l'expérience et du temps offert par les seniors. Nombreuses sont également les activités qui renforcent les liens entre les générations.

Qu'ils soient actifs sur le terrain ou dans les organes dirigeants d'asbl impliquées dans différents domaines, l'implication des aînés est précieuse et cela aussi mérite d'être mis en lumière.

Une attention accrue pour cette réalité est indispensable, également pour les personnes âgées qui, vu l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé, sont également

demandeuses d'un engagement social. Le rapport mondial sur le volontariat des Nations unies souligne que l'engagement volontaire est un facteur de bien-être pour les personnes qui s'engagent de la sorte.

C'est pourquoi le Conseil supérieur des volontaires demande également que la campagne dans le cadre de l'AEVA 2012 souligne surtout l'apport positif des seniors à la société.

2.1. Le volontariat pour les aînés

Le volontariat pour les aînés est essentiel: il permet de maintenir les soins à un niveau financièrement supportable et contribue utilement à ce que l'on nomme la 'socialisation des soins'.

Les exemples tirés de la pratique indiquent que la solidarité entre générations trouve là sa concrétisation.

C'est pourquoi il est important de vérifier, dans le cadre de cette AEVA 2012, si les volontaires qui tentent de contribuer à réduire les conséquences du vieillissement ont besoin d'un soutien spécifique (comme, par exemple, en matière de formation ou de réglementation spécifique...) pour pouvoir remplir leurs tâches convenablement. En effet, il est clair que ni le libre marché ni les autorités ne disposent seules des moyens pour soutenir adéquatement les personnes âgées qui nécessitent de l'aide dans notre société. Nous souhaitons rappeler ici que le volontariat a un coût. Les volontaires ont besoin d'un encadrement sérieux.

2.2. Le volontariat par les aînés

Comme nous l'avons déjà précisé précédemment, les aînés ne peuvent pas être considérés purement et simplement comme une charge. De nombreuses personnes âgées s'engagent activement comme volontaires. Des études démontrent que l'âge moyen du volontaire augmente. Le volontaire vieillit et reste plus longtemps actif en tant que volontaire.

Les volontaires âgés constituent donc un potentiel énorme sur lequel le volontariat peut compter.

Nous pouvons associer à cette constatation des points qui nécessitent l'attention des autorités politiques dans le cadre de l'AEVA 2012:

- Les volontaires âgés ont-ils d'autres besoins - des besoins spécifiques - que les volontaires moins âgés?
- Quel rapport les personnes âgées entretiennent-elles entre elles? Dans une société où ce groupe inclut tout individu de plus de 60 ans, on découvre de nombreuses nuances. Une personne âgée prépensionnée n'est pas comparable à une personne qui est déjà retraitée depuis quinze ans ou plus. Dès lors, une approche diversifiée à l'égard de ce groupe cible est requise, y compris pour définir et affiner la politique en matière de volontariat à l'égard du groupe.
- Des mesures légales sont-elles nécessaires pour garantir et protéger l'engagement des volontaires ? Certaines compagnies d'assurance ont des pratiques discriminatoires à l'égard des aînés. Dans le cadre de cette AEVA 2012, de telles pratiques pourraient être dénoncées.
- Comment réduire les problèmes d'accessibilité au volontariat pour certains groupes de

personnes âgées de manière à faire du volontariat une alternative dans le cadre du vieillissement actif?

- Les organisations qui engagent des volontaires ont-elles besoin de nouveaux instruments pour réagir convenablement aux conséquences du vieillissement de leurs effectifs bénévoles?

Le CSV préconise de supprimer les obstacles spécifiques qui empêchent de recruter les volontaires âgés, par exemple dans le domaine des assurances, de la mobilité...

3. La participation au débat sur le vieillissement actif et la solidarité entre les générations

Le volontariat est un vecteur essentiel de la solidarité intergénérationnelle ; de par l'engagement de personnes de tous âges il est un lieu de rencontre et de solidarité entre les différentes générations.

De nombreuses initiatives volontaires associant personnes jeunes et âgées ont vu le jour ces dernières années en Belgique. Elles sont à promouvoir et à encourager car elles sont un élément important de la cohésion sociale au sein de notre société

Nous allons relever les bonnes pratiques dans ce domaine.

4. Prendre ou encourager des initiatives pour demander que l'on accorde de l'attention à la valeur ajoutée du volontariat durant cette AEVA 2012

Le Conseil supérieur des volontaires lui-même suivra l'actualité de près durant cette Année européenne 2012 et y consacra une réunion plénière. Sur base des aspirations, entre autres, des organisations de personnes âgées et de représentation des aînés, le Conseil supérieur des volontaires rédigera un texte comprenant des recommandations concrètes.

En conclusion

Le Conseil supérieur des volontaires constate que les moyens que l'UE affecte à cette AEVA 2012 sont beaucoup trop limités. C'est pourquoi nous demandons à l'Autorité fédérale et aux Communautés de prévoir également des moyens pour une étude de qualité sur le volontariat (qui tienne compte des groupes d'âges actifs dans le volontariat).

Il est positif que le Conseil supérieur des volontaires puisse participer aux travaux du groupe de pilotage Vieillissement actif mis sur pied par le Service public fédéral Sécurité sociale. Cette participation nous permet de suivre les activités, de demander d'accorder de l'attention à la dimension du volontariat et de faire en sorte que l'AEVA 2012 soit également inscrite à l'agenda du Conseil supérieur des volontaires.

Le Conseil supérieur des volontaires
Avril 2012